

**6^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC6)**

Bonn, Allemagne, 18 – 21 juillet 2023

UNEP/CMS/ScC-SC6/Doc.12.4.3

ESPÈCES MIGRATRICES ET SANTÉ

(Préparé par le Conseiller pour la santé de la faune sauvage nommé par la COP et le Secrétariat)

Résumé :

Le présent document contient un projet d'étude de la dynamique des migrations et des maladies de la faune sauvage ainsi que de la santé des espèces migratrices dans le contexte des approches « Une seule santé » et écosystémiques pour la santé.

Le document vise à contribuer aux travaux du Groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé sous l'égide du Conseil scientifique. Il est recommandé au Comité de session du Conseil scientifique de faire part de ses observations afin d'aider à la réalisation et à la finalisation de l'étude et de formuler des recommandations à la COP14 sur la manière d'aborder la question de la santé de la faune sauvage dans le cadre de la Convention.

ESPÈCES MIGRATRICES ET SANTÉ

Contexte général

1. La pandémie de COVID-19 a attiré l'attention sur les maladies de la faune sauvage, en sensibilisant aux risques qu'elles représentent pour la santé humaine. Elle a également suscité une prise de conscience quant à la propagation potentielle de maladies infectieuses des humains vers la faune sauvage.
2. Il est important de mieux comprendre les liens entre les maladies zoonotiques, l'exploitation de la faune sauvage, et la destruction et la fragmentation des habitats. Les mêmes activités humaines qui entraînent un risque accru de maladies infectieuses et non infectieuses de la faune sauvage sont également des facteurs majeurs du déclin des espèces animales sauvages, y compris des espèces migratrices. Il s'agit notamment de l'exploitation des espèces sauvages comme source de nourriture ou de revenus, de l'utilisation de parties animales à d'autres fins commerciales, de la chasse récréative, de pratiques fondées sur des croyances, de la destruction de l'habitat naturel ainsi que d'activités qui rapprochent les humains et le bétail des espèces sauvages et empiètent sur leur espace.
3. La cinquième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC5), qui s'est tenue en 2021, a décidé d'établir un Groupe de travail sur les espèces migratrices et la santé sous l'égide du Conseil scientifique. L'objectif du Groupe est de fournir un axe qui oriente les travaux de la CMS et la mobilisation à propos des questions liées aux espèces migratrices et à la santé (le mandat du Groupe de travail peut être consulté dans le document [UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 11](#)).
4. L'examen de la dynamique des migrations et des maladies de la faune sauvage ainsi que de la santé des espèces migratrices était inscrit au Programme de travail du Comité de session entre la COP13 et la COP14. Cet examen devrait aider le Groupe de travail à élaborer un programme de travail, à en définir les priorités, et à contribuer à des initiatives telles que celle du groupe d'experts de haut niveau « Une seule santé » (à laquelle participent le PNUE, l'OMS, la FAO et l'OIE) et d'autres initiatives pertinentes.

Réalisation de l'étude de la dynamique des migrations et des maladies de la faune sauvage

5. En réponse aux efforts du Secrétariat pour collecter des fonds destinés à soutenir l'élaboration de l'étude, des contributions volontaires ont été fournies par le Gouvernement de l'Allemagne et le Gouvernement du Royaume-Uni. En avril 2023, le Secrétariat en étroite consultation avec le conseiller pour la santé de la faune sauvage nommé par la COP, Ruth Cromie, a demandé à l'Université d'Édimbourg de réaliser l'étude.
6. Le rapport comprend les principales sections suivantes :
 - une section « **Une seule santé et santé écosystémique** » résumant le contexte de la santé en relation avec la conservation, l'interdépendance de la santé entre les secteurs et la nécessité d'adopter des approches « Une seule santé » et écosystémiques pour la santé et sa gestion ;
 - une section « **dynamique des migrations et des maladies** » traitant des maladies en lien avec les migrations, des impacts potentiels des migrations et des perturbations qu'elles entraînent sur la santé de la faune sauvage, des animaux domestiques et des humains (c'est-à-dire les risques zoonotiques) ;
 - une section « **questions de santé clés pour les espèces migratrices** » passant en revue les questions de santé clés affectant les espèces migratrices, à un niveau élevé, l'accent étant mis sur les questions connues pour les espèces inscrites sur la liste de la CMS.

7. Un résumé de l'étude est fourni en annexe du présent document, tandis qu'un projet avancé du rapport complet est soumis au ScC-SC6 sous la forme du document [UNEP/CMS/ScC-SC6/Inf.12.4.3](#). À la suite de la réunion du ScC-SC6, l'étude sera finalisée et présentée à la COP14 pour examen.
8. La réunion devrait également permettre de réfléchir à la manière d'aborder la question de la santé de la faune sauvage dans le cadre de la Convention et de formuler des recommandations destinées à la COP14 le cas échéant, notamment en ce qui concerne une éventuelle révision de la [Résolution 12.06 Maladies de la faune sauvage et espèces migratrices](#).

Actions recommandées

9. Il est recommandé au Conseil scientifique :
 - a) d'examiner le résumé de l'étude figurant en annexe du présent document et le projet complet de l'étude inclus dans le document UNEP/CMS/ScC-SC6/Inf.12.4.3 ;
 - b) de faire part de ses observations afin de contribuer à la réalisation et à la finalisation de l'étude ;
 - c) de discuter de la manière d'aborder plus avant la question de la santé de la faune sauvage dans le cadre de la Convention et de formuler des recommandations destinées à la COP14 le cas échéant.